

Conseil Municipal du 01 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de MAZIERES-EN-MAUGES, sous la présidence de Monsieur Guy SOURISSEAU, Maire.

Membres présents : BOUYER Dominique, DOKTAS Isabelle, CHAIGNEAU Thierry, BÉCOT Marie-Laure, BERTHOMÉ Sylvie, CEBSRON Carine, GRÉGOIRE Cédric, ABELARD Maxime.

Membres absents excusés : GOURDON Alain, CHAUMET Magaly qui a donné procuration à BÉCOT Marie-Laure, TERRIEN Valérie qui a donné procuration à DOKTAS Isabelle, BOUCHET Benoît qui a donné procuration à ABELARD Maxime, BRÉGEON Florence qui a donné procuration à CEBSRON Carine, AUGEREAU Pierre qui a donné procuration GRÉGOIRE Cédric

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Rénovation éclairage public 2023 (rue de la Crèche et rue de la Forêt)

ACCEPTE de verser une participation pour l'opération et selon les modalités suivantes :

- Rénovation éclairage public 2023 - rue de la Crèche, rue de la Forêt
- Montant de l'opération : 29 568,06 € HT
- Taux de participation : 65 %
- Montant de la participation à verser au SIEML : 19 219,24 € HT

Refacturation intervention du 09 novembre 2022 pour le compte de tiers

DÉCIDE de demander le remboursement de l'intervention du SIEML du 9 novembre 2022 d'un montant de 269,54 € TTC à M. et Mme GENAIS.

Subventions - aire de sports et de loisirs de la Gagnerie

Montant de l'opération H.T.

Etude et maîtrise d'œuvre.....	4 000,00 €
Aire de skate-park (terrassment et construction)	36 000,00 €
Terrain de pétanque (terrassment et construction)	15 000,00 €
Babyfoot	2 625,00 €
Table de ping-pong	2 000,00 €
Table de jeux	3 100,00 €
Tables de pique-nique (dont 1 PMR)	3 000,00 €
Arbres et engazonnement	2 000,00 €
Divers	2 275,00 €
TOTAL :	70 000,00 €

Financement

(sous réserve de l'obtention des aides sollicitées)

Région (20 %).....	14 000,00 €
Département (20 %)	14 000,00 €
Agence du sports (25 %)	17 500,00 €
DETR (15 %)	10 500,00 €
Autofinancement (20 %)	14 000,00 €
TOTAL :	70 000,00 €

APPROUVE la réalisation de cette opération.

APPROUVE le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Département au titre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes, aussi élevée que possible.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de la Région au titre du fonds Pays de la Loire investissement communal, aussi élevée que possible.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024, aussi élevée que possible.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Agence nationale du sport au titre du Plan 5000 terrains de sport, aussi élevée que possible.

Tarifification horaire location salles communales

FIXE le tarif horaire de la salle St Jean à 15 €,

FIXE le tarif horaire de la maison des associations à 7 €,

FIXE le tarif horaire du complexe sportif (salle de sports et terrains de football) à 10 €

Des décisions prises par le Maire, à savoir :

La commune renonce à l'exercice de son droit de préemption sur les immeubles sis 26 rue du Bocage et 2 Place René Halbert.

Mouvement de crédits :

21318/21	Bâtiments	- 480 €
2051/20	Logiciel	+ 480 €